

ALERTE SÉCHERESSE



DES RESTRICTIONS SONT EN COURS

Pour les **particuliers**, des restrictions sont mises en place, notamment :

- Interdiction de laver des véhicules en dehors des stations équipées de dispositifs économes en eau
- Interdiction d'arroser potagers et plantations entre 10h et 18h
- Interdiction de remplir et mettre à niveau les piscines
- Interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, etc. entre 8h et 20h
- Interdiction de laver terrasses et façades

Pour les **installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE) : report des opérations exceptionnelles et réduction des prélèvements de 5 %

Pour les mesures applicables aux **autres usages**, consultez l'**arrêté préfectoral** disponible à l'accueil, en mairie et sur le site internet des services de l'État dans l'Orne.



Pour suivre l'actualité relative à la sécheresse dans votre secteur, consultez le site internet des services de l'État dans l'Orne, ou scannez ce QR code.

